



Assistant(e) socio-éducatif 100%

Caractéristiques du poste

Type de contrat : **CDI, mutation, détachement,**

Pôle d'affectation : **Direction du Service Social**

Lieu : **CH Le Vinatier**

 **POSTULER**

La Direction du service social du Vinatier recherchent des assistant(e)s de service social pour les pôles de psychiatrie adulte et le pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (PEA).

Si l'expérience vous en dit, venez intégrer une équipe participative et dynamique !

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade Assistant Socio-Educatif

Emploi Assistant Socio-Educatif

Métier Assistant Social

% Temps 100%

2. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Comme l'ensemble des postes d'assistants sociaux de l'établissement, ce poste est rattaché hiérarchiquement à la Direction du Service Social de l'établissement. Dans le cadre des délégations en vigueur et par délégation, l'assistant socio-éducatif est placé sous l'autorité fonctionnelle du chef de pôle, responsable du service, avec délégation au praticien hospitalier responsable de l'unité fonctionnelle dans laquelle il intervient.

Conformément à la législation en vigueur :

- L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)
- L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel

3. AFFECTATION

POLE PSYCHIATRIE ADULTE

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRE – CYCLE

- Temps de travail : 100% avec repos fixes
- Cycle hebdomadaire : 38h20
- Amplitude horaire : 8h30 – 19h00
- Horaires : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00, sauf impératif particulier
- Congés pris dans le respect de l'organisation du service

5. CARACTERISTIQUES DES PÔLES DE PSYCHIATRIE ADULTE

Les pôles de psychiatrie générale assurent la psychiatrie de service public des communes du secteur du Vinatier.

Les pôles sont organisés autour de 3 services :

- Un service de liaison : un hôpital de jour et une équipe mobile de liaison.
Le service de liaison assure la liaison entre les dispositifs du secteur, et entre les dispositifs de secteur et le domicile du patient.
- Un service ambulatoire : 3 CMP et CATTTP par pôles.
- Un service d'hospitalisation complète : 4 unités d'hospitalisations complètes par pôles

L'entrée dans les soins – hors hospitalisation en urgence – est organisée depuis des CADEO (Centre d'Accueil d'Evaluation et d'Orientation).

6. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Les unités d'hospitalisation complète sont des unités de psychiatrie adulte intra hospitalière. Les CMP sont des unités de consultations et de soins ambulatoires de psychiatrie adulte. Ces structures accueillent les patients des communes du secteur du Vinatier.

7. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

L'assistant de service social contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes, avec lesquels il travaille, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Dans ce cadre, l'assistant de service social agit avec les personnes, les familles, les groupes par une approche globale pour :

- Améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel
- Développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société
- Mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés

Son intervention vise autant l'autonomie que l'inclusion sociale, le maintien ou le développement des solidarités ou des liens sociaux, l'éducation à la citoyenneté.

La mission principale de l'assistant social est de participer à l'élaboration et à la réalisation du projet de soin et de vie des patients. L'assistant socioéducatif est à ce titre membre de l'équipe pluridisciplinaire et travaille en lien direct avec les différentes équipes tant intra hospitalières qu'extrahospitalières. Une bonne connaissance du réseau et des structures d'accueil lui permet de pouvoir être une personne ressource dans les liens avec le médico-social.

8. ACTIVITES PRINCIPALES

8.1. Travail direct auprès des patients et dans leur environnement

- Évaluation de la situation sociale des usagers, en relation avec leur entourage : ouverture ou maintien des droits
- Travail de liaison avec les différents partenaires impliqués dans la situation (CPAM, Métropole, MDPH, mairie, CAF, services de tutelle, bailleurs, structures d'hébergement, Clubhouse, SAMSAH, SAVS, organismes de formation professionnelle, ESAT, associations diverses ...)
- Travail de liaison avec les équipes médicales, paramédicales et sociales des différents services du pôle et du CH Vinatier
- Participation, au sein de l'équipe pluri-professionnelle, à l'élaboration du projet personnalisé du patient, avec évaluation psychosociale des besoins
- Accompagnement social : conseils, orientation et soutien aux patients et à leur entourage éventuellement dans le cadre de déplacements ou de visites à domicile
- Aide au maintien à domicile ou dans les lieux de vie par la mise en place d'actions préventives ou curatives en vue du retour à domicile ou du placement
- Aide à l'insertion sociale et/ou professionnelle
- Rédaction de rapports sociaux (mesures de protection des biens par exemple) et de signalements
- Rédaction de comptes rendus et tenue du dossier social
- Transmission des informations nécessaires au déroulement de la prise en charge dans le cadre des réunions d'équipe interne à l'unité
- Participation aux synthèses avec partenaires extérieurs
- Saisie de son activité dans le logiciel Cortexte.

8.2. Travail institutionnel

- Participation aux réunions d'équipe et institutionnelles
- Participation aux instances d'articulation entre les différentes lignes de soins du pôle
- Participation aux groupes de travail existant sur le pôle et sur l'établissement
- Participation au projet de service et de pôle
- Participation aux réunions et groupes de travail des AS de l'établissement
- Participation à des missions, des réunions et des groupes de travail transversaux à l'échelle de l'établissement
- Participation à des visites mensuelles de structures médico-sociales
- Veille juridique et sociale,
- Participation à la supervision, au groupe d'analyse de la pratique s'ils sont proposés.

8.3. Travail collégial au sein du service social du pôle

En articulation avec l'ensemble des assistants sociaux du pôle :

- Accueil de stagiaires et tutorat
- Participation aux réunions des AS du pôle
- Production d'un rapport d'activité annuel
- Planification et transmission des plannings de congés/absences au niveau polaire pour la continuité de service.

8.4. Travail partenarial

- Mise en œuvre et actualisation régulière des liens avec les institutions sanitaires, sociales et médico-sociales susceptibles d'être partenaires du secteur de psychiatrie publique,
- Participation active au travail de réseau avec les partenaires du territoire : commune, Métropole, bailleurs sociaux, associations de réinsertion par le logement ou par le travail, opérateurs du champ de la grande précarité, et autres...
- Participation aux différentes instances et commissions des CLSM du territoire du pôle,
- Participation à des actions de formation, d'information et de prévention dans le champ de la santé mentale et, en

- particulier, de la réhabilitation psychosociale.
- Participation aux travaux institutionnels de partenariat.

9. ACTIVITES SPECIFIQUES

Réévaluation et actualisation du profil de poste au besoin

- Diagnostic social
- Ouverture de droits
- Travail en réseaux, partenariats
- Appui au projet résidentiel
- Connaissances des outils de la réhabilitation psychosociale,
- Compréhension des fonctionnements institutionnels et groupaux,
- Mise en place et participation à des actions sociales d'intérêts collectifs à destination des personnes concernées sur le pôle.
- Les caractéristiques complexes du secteur et des patients accueillis demandent à savoir travailler dans l'urgence, en situation de crise
- Capacités et possibilités de réactivité et de mobilité pour des patients nécessitant des accompagnements fréquents
- Identification et repérage des problématiques requérant des interventions
- Mise en place d'actions préventives ou curatives en vue du retour ou du maintien à domicile
- Travail en lien avec les patients et les familles pour l'accueil et la prise en charge et l'instruction des dossiers
- Travail en réseau avec l'ensemble des structures d'hébergement médicales et médico-sociales
- Informer les services dont ils relèvent et faire le lien avec l'ensemble des travailleurs sociaux intra et extra hospitalier.

10. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

10.1. QUALITES REQUISES :

- Empathie, capacités d'écoute et de recueil de la parole de la personne concernée, dynamisme
- Esprit d'initiative dans l'organisation et la mise en œuvre des interventions sociales et du projet social global du patient
- Intérêt pour le travail en équipe pluri-professionnelle et attention portée au partage des informations utiles à la continuité du projet thérapeutique
- Capacité d'autonomie
- Autoévaluation et réajustement de sa pratique, mise en œuvre de mesures correctives au besoin
- Capacité à rendre compte, sens de l'autorité
- Bien connaître les prérogatives et champ d'intervention de son corps professionnel
- Capacité d'interpellation de sa ligne hiérarchique lors des situations complexes ou de danger.

10.2. COMPETENCE LEGALE :

Être titulaire du D.E. d'Assistant de Service Social

10.3. EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

Pratique antérieure dans une structure du champ de la santé mentale ou de la psychiatrie

10.4. COMPETENCES ET CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES :

- Techniques d'entretien social
- Techniques de communication et de négociation
- Connaissances en droit social, du travail et de la famille
- Connaissance des populations à risque (précarité, vieillissement, addictions...)
- Connaissance des critères sociodémographiques des territoires d'intervention et de la population accueillie
- Connaissance et utilisation des outils informatiques (messagerie et agenda Outlook, logiciels de bureautique ...)
- Capacités rédactionnelles
- Capacités d'analyse et de proposition
- Capacités de travail en réseau et en partenariat
- Connaissance des structures visant à la réinsertion socio-professionnelle et à l'hébergement thérapeutique, social et de droit commun
- Connaissance souhaitée de la législation spécifique aux soins psychiatriques : soins sous contrainte, mesures de protection, dispositifs à destination des personnes en situation de handicap, etc.
- Intérêt pour la question des psychopathologies, de la clinique spécifique au domaine de la psychiatrie et des conséquences du handicap
- Connaissance du cadre juridique de l'exercice de sa fonction

Candidature à transmettre à l'adresse suivante: [Direction_du_Service_Social\(at\)ch-le-vinatier\(dot\)fr](mailto:Direction_du_Service_Social(at)ch-le-vinatier(dot)fr)

Dans le cadre de sa politique handicap, le Centre Hospitalier Le Vinatier est ouvert à toute candidature de professionnels porteurs de handicap.

CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER BP 30039 - 95 BD PINEL 69678 BRON CEDEX